

Annexe 46 :

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT DES EQUIPEMENTS TÉLÉGRAPHIQUES À
BANDE ÉTROITE POUR IMPRESSION DIRECTE DESTINÉS À LA RÉCEPTION
D'INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES OU NAUTIQUES (NAVTEX)**

- Aspects Radioélectriques (ANRT-STA/IR-SMDSM-NAVTEX)-

I. INTRODUCTION :

Le présent document décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des équipements télégraphiques à bande étroite pour impression directe destinés à la réception d'informations météorologiques ou nautiques (NAVTEX).

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

II. REFERENCES NORMATIVES:

- **IEC 61097-6** : Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), partie 6 : Équipements télégraphiques à bande étroite pour impression directe destinés à la réception d'informations météorologiques ou nautiques (NAVTEX).
- **ETSI EN 300 065** : Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre radioélectrique (ERM); Équipements télégraphiques à bande étroite pour impression directe destinés à la réception d'informations météorologiques ou nautiques (NAVTEX).
- **Partie 80 des réglementations FCC.**

III. BANDES DE FREQUENCES:

Bandes de fréquences
518 kHz
490 kHz
4 209,5 kHz

Les bandes de fréquences utilisées et les conditions d'utilisation sont celles déterminées par l'ANRT et précisées au niveau des décisions en vigueur du Directeur Général de l'ANRT.

IV. CARACTERISTIQUES RADIOELECTRIQUES

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences spécifiées dans l'une des références normatives susmentionnées.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les références normatives susmentionnées.